

### NOTE DE PRESENTATION DES COMPTES FINANCIERS UNIQUES 2024

Les comparatifs des budgets 2024 et les extraits des comptes financiers uniques sont joints en annexe n°3.

L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif et au compte financier unique afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Cette note sera, comme le compte financier unique 2024, disponible sur le site internet de la commune. Le Compte financier unique retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées et exécutées pour l'année 2024.

Pour mémoire, le compte financier unique :

- ▶ est établi en fin d'exercice par le maire,
- ▶ est le bilan financier de la commune. Il rend compte des opérations budgétaires exécutées.
- ▶ rapproche des prévisions budgétaires inscrites au budget primitif des réalisations effectives, en dépenses et en recettes, pour les deux sections,
- ▶ se présente de la même manière que le budget pour permettre la comparaison et présenter les résultats comptables de l'exercice.

#### **Nouvelles obligations de la loi de finances 2024 pour les collectivités locales : « BUDGET VERT »**

A la suite de la loi de Finances 2024, les collectivités locales ont l'obligation de présenter un état annexé au compte financier unique 2024 puis au budget 2025 des dépenses d'investissement qui au sein du budget contribuent à répondre aux objectifs de la transition écologique.

Conformément au Décret du 16 juillet 2024, pour répondre aux « objectifs de transition écologique », les collectivités devront « obligatoirement » réaliser une « analyse de l'impact environnemental » de leurs dépenses d'investissement, selon six axes issus du règlement européen, à savoir :

- Dès 2024, l'analyse des dépenses devra simplement évaluer leur contribution à « l'atténuation du changement climatique » (globalement, la diminution des émissions de gaz à effet de serre).
- A compter de l'exercice 2025, elles devront également apprécier de quelle manière elles favorisent la « préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles ».
- A compter de l'exercice 2027, les quatre derniers axes concernent « l'adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels », la « gestion des ressources en eau », la « transition vers une économie circulaire, gestion des déchets, prévention des risques technologiques » ainsi que la « prévention et contrôle des pollutions de l'air et des sols »;
- Cette « extension de l'analyse environnementale des dépenses d'investissement à compter de 2027 » devra, toutefois, « être confirmée par le bilan de la mise en œuvre de l'état annexé (remis au Parlement par le gouvernement au plus tard le 15 octobre 2026) et sera conditionnée à la mise à disposition des éléments de méthodologie associés », dispose le décret.

# Le Budget Principal

A la clôture de l'exercice 2024, le résultat global est de **1 713 143,04 €** se décomposant comme suit :

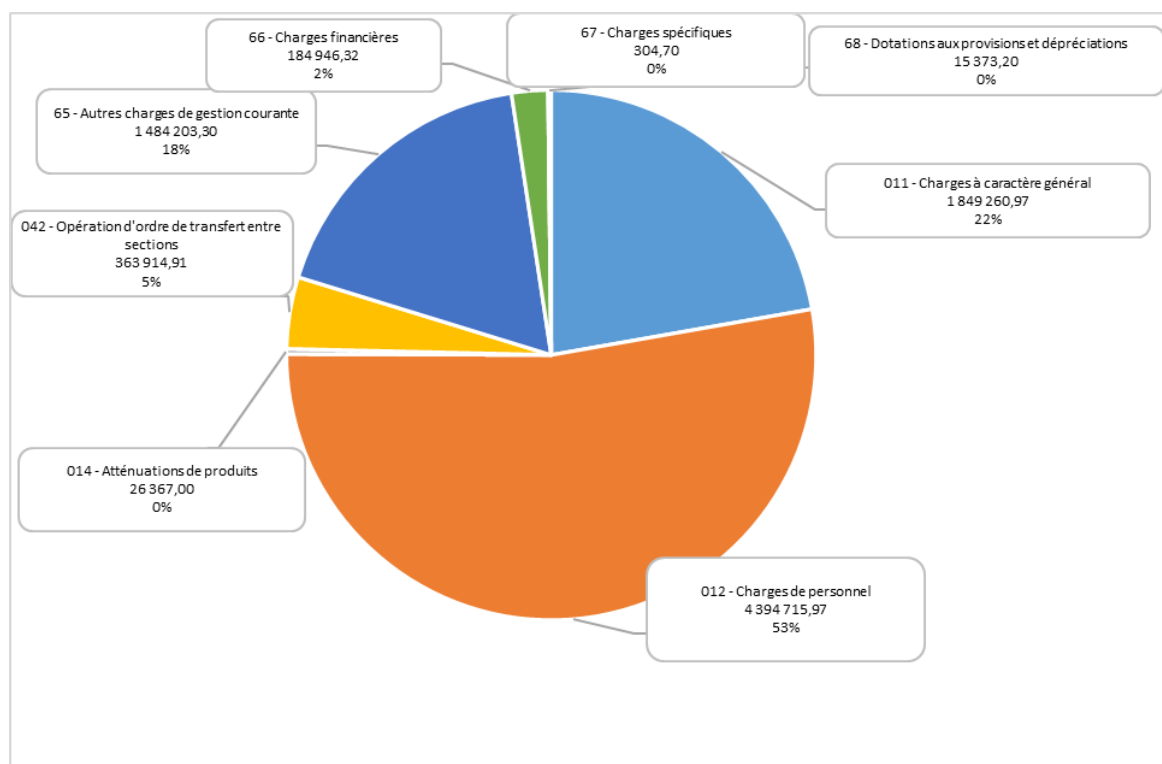
BUDGET PRINCIPAL			
FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Dépenses	8 319 086,37	Dépenses	2 589 618,14
Recettes	9 581 846,37	Recettes	2 747 104,98
Résultat de l'exercice	1 262 760,00	Résultat de l'exercice	157 486,84
Résultat cumulé	2 155 951,79	Résultat cumulé	-618 871,19
		Restes à réaliser	176 062,44
		Besoin de financement	-442 808,75
Résultat définitif		1 713 143,04	

## LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

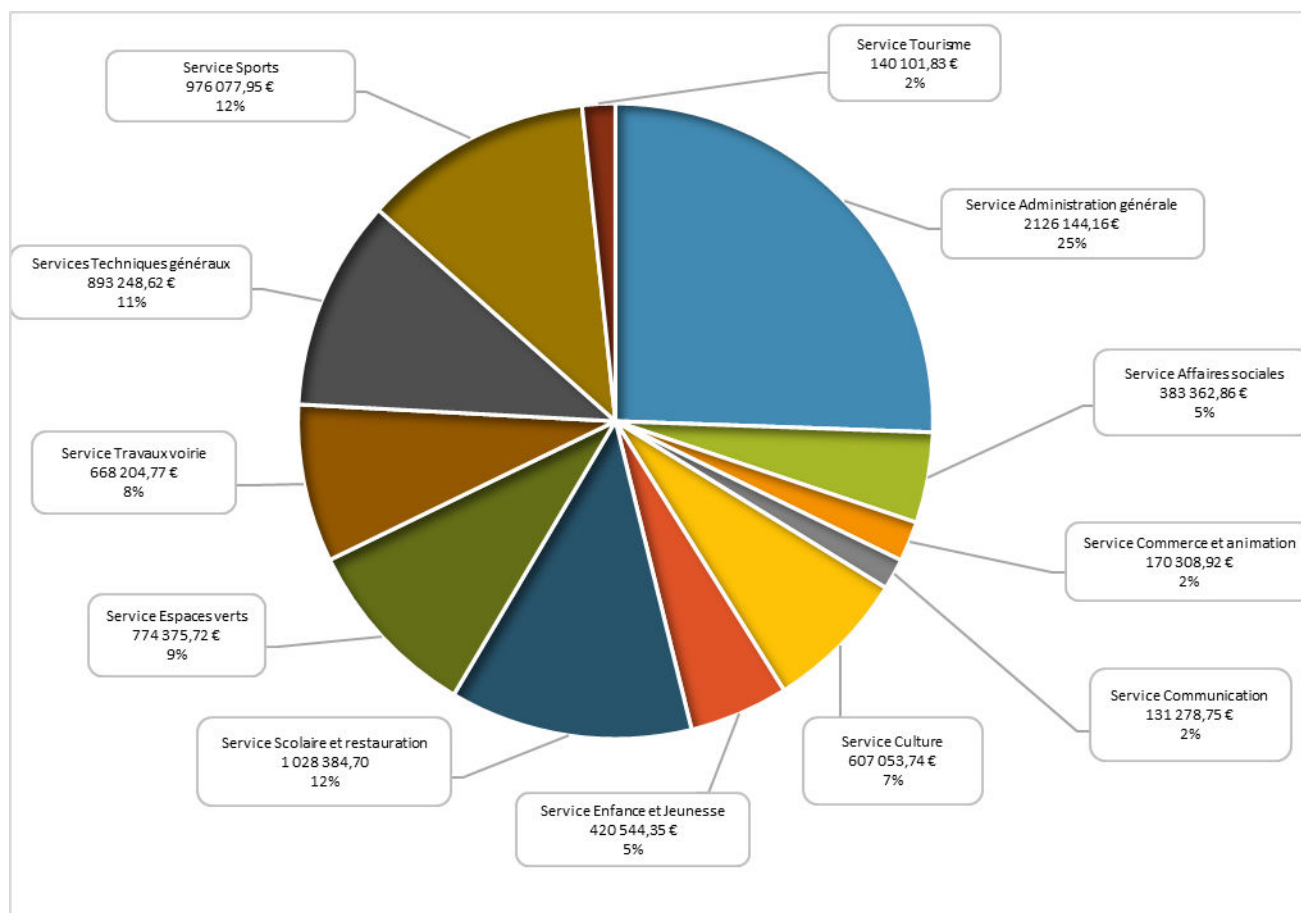
### LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

La section des dépenses de fonctionnement regroupe toutes les dépenses de gestion courante nécessaires au bon fonctionnement des divers services communaux, regroupées par article et par chapitre, elles se sont élevées à 8 319 087.37 € en 2024. Elles se répartissent comme suit :

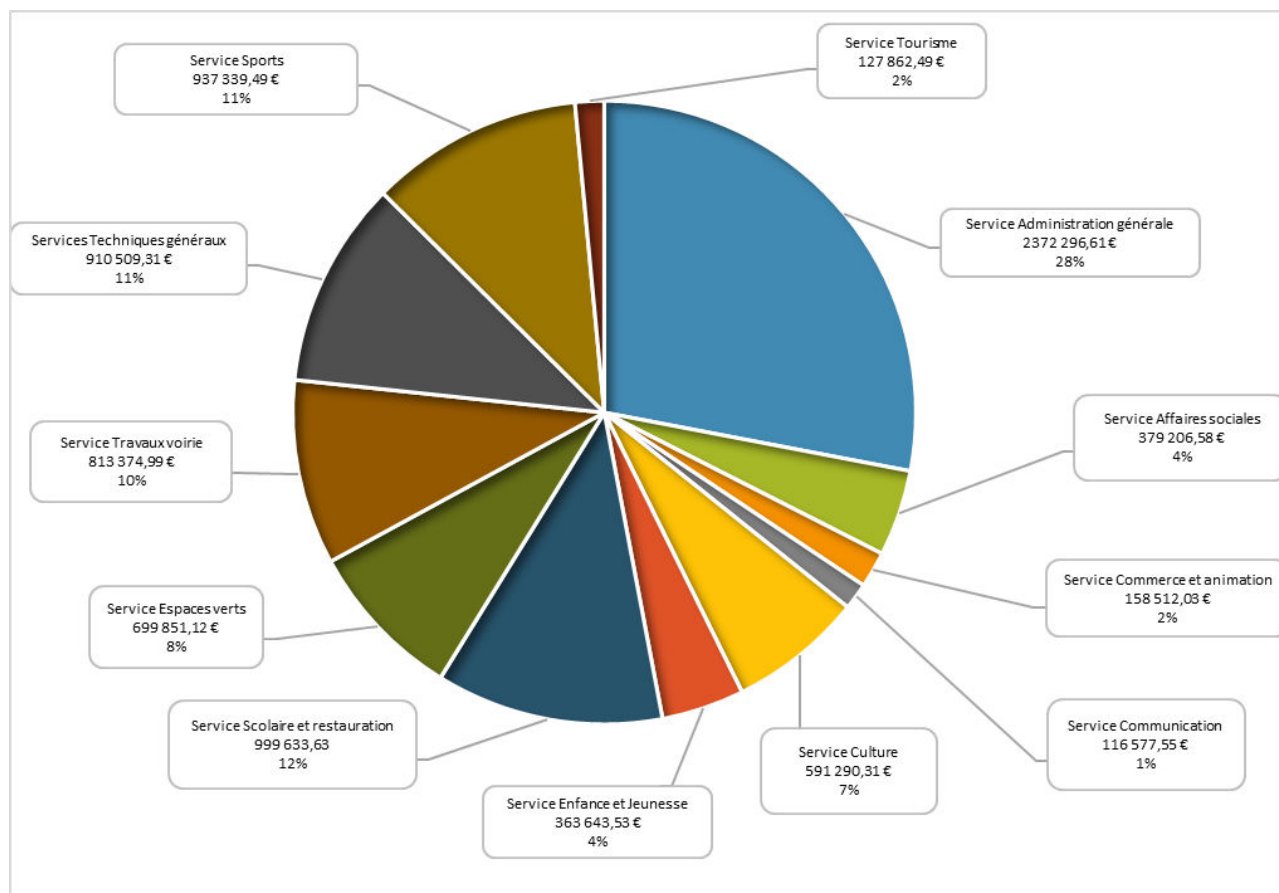
Chapitre	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	CA 2020	CA 2021	CFU 2022	CFU 2023	CFU 2024
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 723 744,14	1 899 652,99	1 725 028,47	1 817 856,99	1 849 260,97
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILÉS	4 364 132,91	3 941 933,19	3 989 167,68	4 186 986,56	4 394 715,97
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	15 156,00	23 488,00	23 287,00	21 435,00	26 367,00
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	144 234,72	310 962,22	313 035,35	463 890,86	363 914,91
65	AUTRES CHARGES DE GESTION	692 061,62	858 014,27	1 775 229,67	1 735 767,72	1 484 203,30
66	CHARGES FINANCIERES	115 570,43	108 696,66	273 533,51	91 967,87	184 946,32
67	CHARGES SPECIFIQUES	714 230,44	499 422,19	94,00	27,00	304,70
68	DOTATIONS AU AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS	114 320,00	129 706,00	138 000,00	152 165,64	15 373,20
	<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>7 883 450,26</b>	<b>7 771 875,52</b>	<b>8 237 375,68</b>	<b>8 470 097,64</b>	<b>8 319 086,37</b>



## Répartition par service 2024



## Répartition par service 2023



### 1°) LES DEPENSES GENERALES (CHAPITRE 011) : 1 849 260,97 €

Les charges à caractère générale représentent les dépenses liées à l'énergie, fluides, entretien courant, maintenance, prestations de services, fournitures, télécommunications, impôts, etc

Pour 2024, elles s'élèvent à 1 849 260,97 € contre 1 817 856,99 € en 2023.

En globalité le chapitre connaît une augmentation de 31 403,98 € contre 92 828,52 € en 2023. Les principaux articles ayant connus une variation sont :

- L'article 60612 « Fournitures Energies Electricité » accuse encore une augmentation de 49 318,92 € en 2024, elle était déjà de 57 580,08 € en 2023
- L'article 60621 qui concerne le gaz passe de 179 976,28 € en 2023 à 205 278,19 € en 2024.
- L'article 60622 « Carburants » augmente de 6 025,22 € en 2024, il avait baissé de 10 934,60 € en 2023.
- L'article 61358 « Autres locations mobilières » augmente de 8 142,61 €. Les locations d'une rogneuse et d'une déchiqueteuse ont coûté 5 381,10 €.
- L'article 614 « Charges locatives et de copropriété » passe de 1 379,32 € en 2023 à 6 723,91 € en 2024 en raison de travaux effectués par le syndic sur la toiture et les gouttières pour l'immeuble du 31 Place de l'Hôtel de ville (Maison des Services).
- L'article 6161 « Primes d'assurances » augmente de 11 616,47 € soit plus de 20%.
- L'article 62268 « Autres honoraires, conseils... » connaît une évolution de 9 715,50 € en raison des expertises menées sur les bâtiments menaçant ruine. En effet, la commune a dû saisir à deux reprises le tribunal pour désignation d'un expert en 2024.
- L'article 6238 « Publicité, publications, relations publiques, divers » passe de 46 586,25 € en 2023 à 69 945,43 € en 2024. Cet article regroupe toutes les dépenses relatives aux spectacles ou groupes qui interviennent pour Condé Côté Plage, à la crèche ou pour la saison culturelle (prestations, nourriture...).
- L'article 6248 « Transports de biens et transports collectifs » augmente de 16 346,83 € (passe de 12 045 € en 2023 à 28 391,83 € en 2024). Cet article règle les factures concernant les transports des enfants des écoles (vers le centre aquatique, la médiathèque) et la navette scolaire interne à Condé. En 2023, les factures de la navette étaient imputées à l'article 6245 pour 14 893,88 €. En 2024, cet article est à zéro. En confondant les 2 articles 6248 et 6245, nous relevons, en 2023, une dépense de 26 938,88€ contre une dépense de 28 391,83€ en 2024 soit au final une augmentation de 1 452,95€.

### 2°) LES DEPENSES DE PERSONNEL (CHAPITRE 012) : 4 394 715,97 €

Ces dépenses connaissent une augmentation de 207 729,41 € en 2024 (197 818,88 € en 2023).

Cette progression est pour partie issue des différentes décisions gouvernementales et de la politique de la commune concernant les carrières des agents. Chaque année, des avancements et promotions sont votés par le conseil municipal. En 2024, il a été nécessaire de remplacer un agent en congés maternité et faire face au décès d'un agent. Il a été versé une prime exceptionnelle aux agents.

### 3°) LES ATTENUATIONS DE PRODUITS (CHAPITRE 014) 26 367,00 €

Il s'agit des dégrèvements en faveur des jeunes agriculteurs (1 547 €), ou sur les logements vacants (7 636 €) et pour plus de la moitié de la somme (17 184 € sur 26 367 €), c'est le reversement de fiscalité au bénéfice de Saint-Pierre du Regard.

### 4°) VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT (CHAPITRE 023) 0 €

Le transfert de la section de fonctionnement vers la section d'investissement représente la prévision d'autofinancement stricto sensu dégagé au titre de l'exercice considéré et ne se « réalise pas ».

### 5°) LES OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (CHAPITRE 042) : 363 914,91 €

Contrairement aux opérations réelles qui se traduisent par des encaissements ou des décaissements effectifs et ont un impact sur la trésorerie, les opérations d'ordre budgétaires correspondent à des écritures comptables sans flux financiers réels. Ces mouvements sont financièrement neutres et sont équilibrées en dépenses et recettes. Elles peuvent être effectuées au sein d'une même section (comptes de stock ou de patrimoine) ou engendrer des transferts entre la section de fonctionnement et d'investissement. Ce chapitre retrace les

écritures de sorties d'inventaire (cessions) et notamment les dotations aux amortissements. Elles ne donnent lieu ni à encaissement ni à décaissement.

Les amortissements s'élèvent à 324 246,56 € en 2024 (268 312,61 € en 2023, 219 805 € en 2022 et 134 042,09 € en 2021).

Ce mouvement comptable permet de prendre en considération la dévalorisation ou dépréciations des actifs de la collectivité. Cette dépense correspond à une recette d'investissement du même montant qui génère de l'autofinancement.

#### 6°) AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE (CHAPITRE 65) : 1 484 203,30 €

Les « autres charges de gestion courante » représentent essentiellement les contributions, subventions et participations à des organismes extérieurs (associations, SDIS, subvention au budget CCAS) ainsi que les indemnités des élus.

Contingent incendie pour 167 468 €, subvention CCAS pour 200 000 €, mais aussi la subvention d'équilibre versée au budget annexe du Centre Aquatique pour 600 303,01 € (contre 598 103,67 en 2023 et 507 857,54 € en 2022).

#### 7°) CHARGES FINANCIERES (CHAPITRE 66) : 184 946,32 €

Ce sont les intérêts des emprunts. Ce chapitre, en 2024, est en augmentation car les intérêts 2023 des emprunts « IVN » ont été remboursé, ainsi que ceux de 2024.

Le détail de l'endettement de la commune a été présenté lors du débat d'orientation budgétaire à la séance du conseil municipal du 24 février 2025.

#### 8°) CHARGES SPECIFIQUES (CHAPITRE 67) : 304,70 €

Il s'agit des titres annulés sur exercices antérieurs.

#### 9°) DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS (CHAPITRE 68) : 15 373, 20 €

Ce sont les provisions constituées pour le contentieux Garrido et une provision pour dépréciation des actifs (titres annulés).

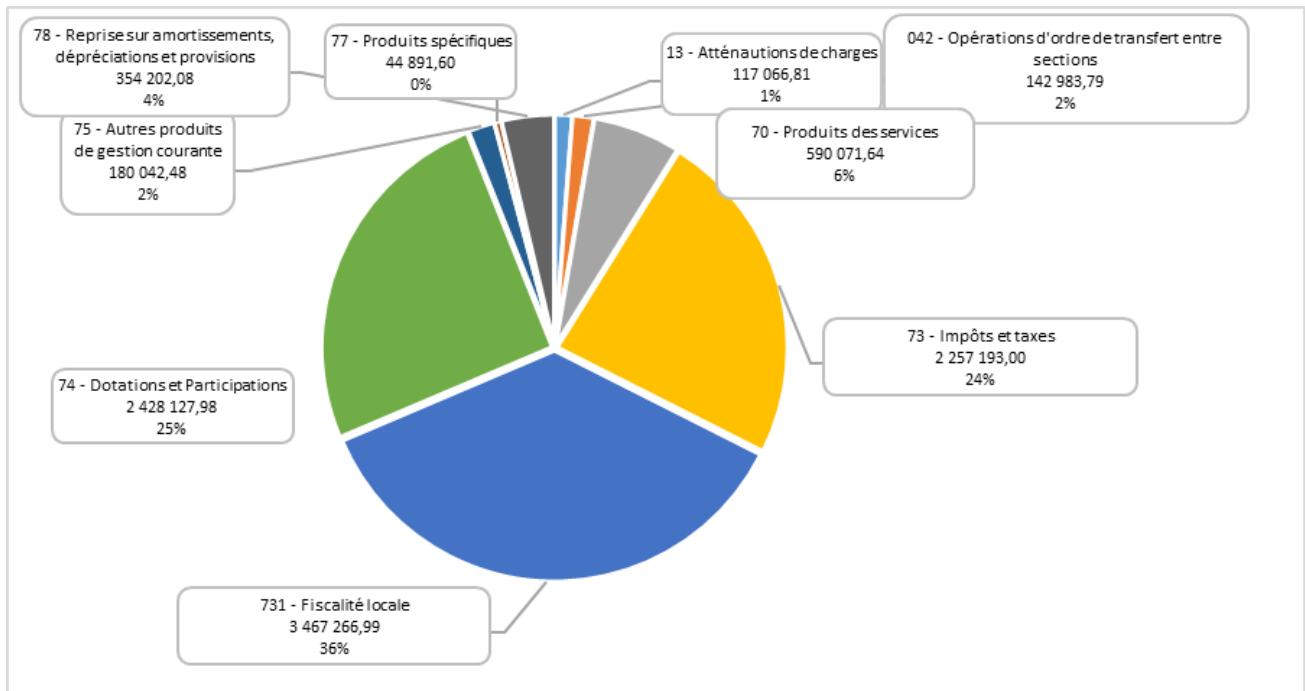
### LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes réelles sont classées en trois grandes catégories :

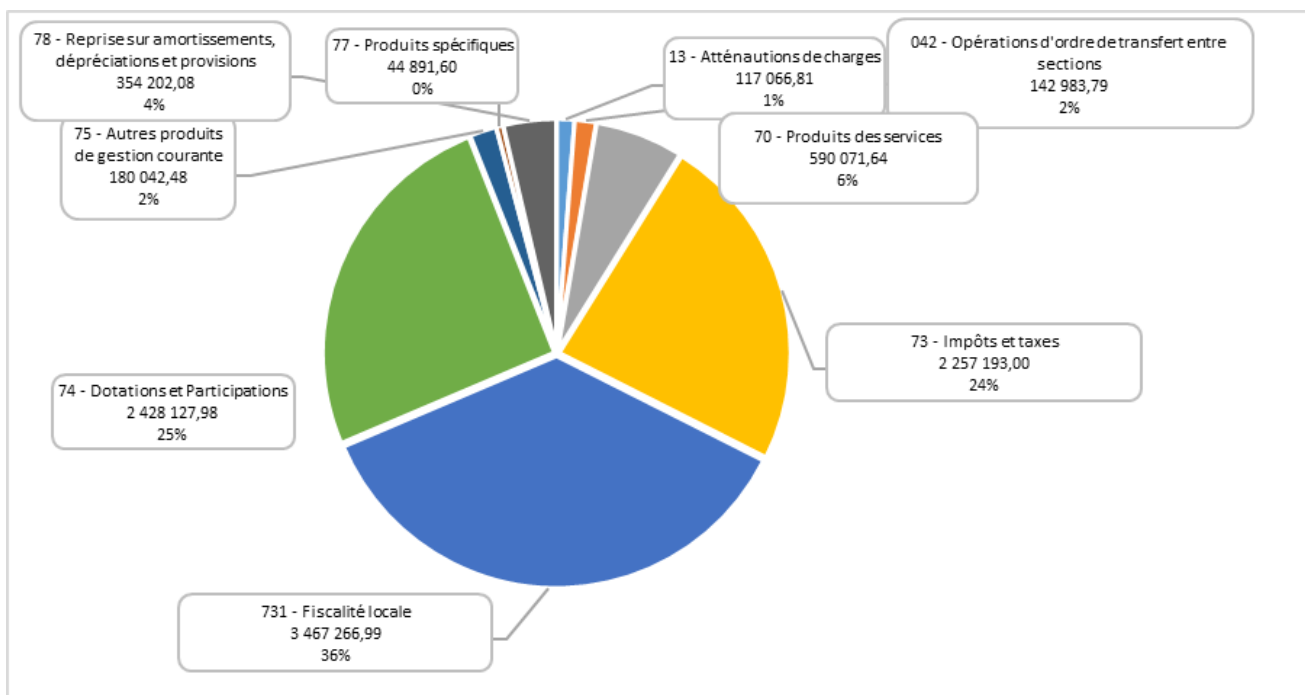
- Les produits issus de la fiscalité directe locale,
- Les dotations de l'Etat et participations d'autres collectivités dont la dotation globale de fonctionnement (DGF)
- Les produits des services,

Chapitre	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	CA 2020	CA 2021	CFU 2022	CFU 2023	CFU 2024
13	ATTENUATION DE CHARGES	167 148,44	113 575,77	196 277,69	147 834,71	117 066,81
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	49 124,27	54 302,41	37 832,59	246 130,67	142 983,79
70	PRODUITS DES SERVICES	772 780,54	684 387,00	543 549,62	555 785,52	590 071,64
73	IMPOTS ET TAXES	5 356 553,25	5 445 884,89	2 296 653,46	2 245 505,00	2 257 193,00
731	FISCALITE LOCALE			3 103 704,48	3 380 982,37	3 467 266,99
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	2 008 731,08	2 097 701,25	2 114 809,56	2 189 604,25	2 428 127,98
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	139 481,83	150 059,97	458 944,46	556 915,82	180 042,48
77	PRODUITS SPECIFIQUES	36 139,90	185 678,06	104 222,67	57 939,85	44 891,60
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	11 188,01		454 117,92	15 000,00	354 202,08
	<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>8 541 147,32</b>	<b>8 731 589,35</b>	<b>9 310 112,45</b>	<b>9 395 698,19</b>	<b>9 581 846,37</b>

	<b>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>657 697,06</b>	<b>959 713,83</b>	<b>1 072 736,77</b>	<b>925 600,55</b>	<b>1 262 760,00</b>
--	-----------------------------------	-------------------	-------------------	---------------------	-------------------	---------------------



### Détail du chapitre 70 par service 2024



#### 1°) ATTENUATION DE CHARGES (CHAPITRE 013) : 117 066,81 €

Il comprend notamment les remboursements de rémunérations et charges du personnel à la suite des arrêts maladie (maladies professionnelles) et accidents de travail et la constatation de la variation de stock pour la boutique du château par exemple pour 11 493,36 €

#### 2°) OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (CHAPITRE 042) : 142 983,79 €

Il enregistre des opérations d'ordre budgétaire notamment les travaux en régie pour un montant de 118 528,04 €, ainsi que la quote-part de subventions à amortir pour 20 803,40 €.

Les constatations en négatif des différences sur réalisations (lors de cessions) sont comptabilisées pour 3652,35 €.

*Pour mémoire : les cessions d'immobilisations sont inscrites au budget en section d'investissement (chapitre 024) mais sont exécutées en section de fonctionnement par un titre émis au compte 775 (chapitre 77). Elles sont ensuite rebasculées en section d'investissement par le biais des mouvements d'ordre (chapitre 042 et 040), ce qui complexifie la lisibilité de l'exécution budgétaire. Malgré ce mécanisme comptable complexe, elles constituent bien une recette d'investissement.*

### 3°) PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES (CHAPITRE 70) : 590 071,64 €

Les recettes de ce chapitre sont les paiements effectués pour la crèche, le camping ou les entrées du château de Pontécoulant (72 566,47 €), la cantine et la garderie (143 115,05 €), par les remboursements effectués par les budgets annexes (charges de personnel facturées aux budgets assainissement, centre aquatique, CCAS) (215 128,25 €) à l'intercommunalité (42 917,99 €) ou les moyens matériels mis à disposition du CCAS (22615,57 €).

Les mises à disposition (MAD) remboursées en 2024 ont concerné : le CCAS (MAD personnel, services et locaux), le Centre Aquatique (MAD personnel), le Service Assainissement (MAD personnel), IVN (MAD personnel et services), le cinéma (MAD personnel).

D'autres recettes, comme celles de la vente de bois ou de la médiathèque, les concessions dans les cimetières, mais aussi les frais de capture d'animaux errants pour la première année et qui représentent une somme de 982 € pour 2024.

### 4°) IMPOTS ET TAXES (CHAPITRE 73) : 2 257 193,00 €

L'attribution de compensation versée par l'intercommunalité s'élève à 2 106 766 €.

Les recettes suivantes sont aussi comptabilisées dans ce chapitre :

- Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources (FNGIR) pour 13 850 € depuis la réforme de la taxe professionnelle
- Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC pour 115 186 € contre 124 889,00 € en 2023 (fonds mis en place à la suite de la suppression de la taxe professionnelle en 2010.
- Dotation Aménités Rurales (21 391 € au compte 7328) : Cette dotation, définie en loi de finances pour 2024, succède à la dotation « biodiversité », qui, jusqu'en 2023, était versée sous certaines conditions aux communes relevant de zonages spécifiques (zones Natura 2000, parc national, parc naturel régional, parc naturel marin). La loi de finances pour 2024 a ainsi sensiblement modifié le périmètre de la dotation, en adossant le dispositif à la notion d'aires protégées : à compter de 2024, sont désormais éligibles les communes rurales dont une partie significative du territoire comprend une aire protégée ou jouxte une aire marine protégée. La réforme portée par l'article 243 de la loi de finances pour 2024 a notamment prévu une augmentation de la dotation à 100 M€ dans le cadre de France Ruralités.

*« Les aménités rurales peuvent être définies comme les attributs physiques, géophysiques et biologiques caractéristiques des communes rurales qui rendent des services écosystémiques générant des valeurs économiques et environnementales. Le maintien et le développement de ces aménités sont des services environnementaux rendus par les territoires ruraux au bénéfice des collectivités locales et nationale. »*

### 5°) FISCALITE LOCALE (CHAPITRE 731) : 3 467 266,99 €

La fiscalité locale perçue par la commune est de 3 200 434 € contre 3 090 687,00 € en 2023.

Sont aussi comptabilisés ;

- les droits de mutation pour 132 753 € contre 155 149,69 € en 2023,
- la taxe sur l'électricité versée par les opérateurs pour 92 994,97 € contre 102 613,03 € en 2023,
- les droits de place (marché hebdomadaire, autres et terrasses) pour 39 021,02 contre 32 078,36 € en 2023.

### 6°) DOTATIONS ET PARTICIPATIONS (Chapitre 74) : 2 428 127,98 €

Comme évoqué au débat d'orientation budgétaire, les dotations ont évolué dans leur composition comme l'illustre le tableau ci-dessous :

Dotations	2021	2022	2023	2024
Dotation communes nouvelles "garantie" (hors DGF)				131 153 €
Dotation Elu Local (DPEL)				163 €
Dotation Forfaitaire (DF)	791 575 €	779 877 €	768 676 €	755 733 €
Dotation de Solidarité rurale "bourg-centre" (DSR BC)	251 134 €	301 361 €	361 633 €	433 960 €
Dotation de Solidarité Rurale "péréquation" (DSR P)	142 990 €	142 990 €	142 990 €	142 124 €
Dotation de Solidarité Rurale "cible" (DSR C)	162 445 €	162 445 €	162 445 €	0 €
Dotation Nationale de Péréquation (DNP)	29 988 €	26 989 €	29 443 €	27 327 €
	<b>1 378 132 €</b>	<b>1 413 662 €</b>	<b>1 465 187 €</b>	<b>1 490 460 €</b>

Figurent aussi les financements de l'Etat et du Département pour La Maison France Services et le Point Info 14, l'opération « Petit déjeuner », la semaine de la Prévention routière.

Le Département participe aussi à la gestion du domaine de Pontécoulant par la prise en charge du personnel à hauteur de 142 539,62 € contre 136 052,86 € en 2023, verse une somme de 14 912,00 € pour l'utilisation des installations sportives par les collégiens à l'article 7473 auquel sont inscrites d'autres subventions la saison culturelle et le remboursement d'une partie du salaire du coordinateur culturel (12 000 €).

Les financements de la CAF pour la CTG, la crèche, le RPE figurent à l'article 74788 (234 301,34 € en 2024 dont 79 417,93 € de rattrapage pour 2023, il avait été encaissé 131 083,49 €).

Pour 2024, figurent aussi les remboursements de l'Etat pour l'organisation des élections (compte 74718) :

- élections européennes : 812,14 €
- élections législatives : 1 624,18 € (2 tours)

Les autres sommes du chapitre concernent notamment des compensations au titre des exonérations de TF décidées par l'Etat (385 519 €).

#### 7°) AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE (CHAPITRE 75) : 180 042,48 €

Le montant des loyers encaissés par la commune (compte 752) s'élève à 138 089,94 € contre 138 442,87 € en 2023 (article 752).

Les autres produits concernent des indemnisations de sinistres et des astreintes facturées à des particuliers pour la mise en sécurité de leur propriété.

#### 8°) PRODUITS SPECIFIQUES (CHAPITRE 77) : 44 891,60 €

Le montant des recettes s'élève à 36 016,00 € pour les produits des cessions d'immobilisations et à 8 875,60 € pour les mandats annulés.

#### 9°) REPRISE SUR AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS ET PROVISIONS (CHAPITRE 78) : 354 202,08 €

Il s'agit d'écriture qui ont permis de régler les échéances des emprunts IVN 2023. Cette reprise de provision est possible car la commune a provisionné chaque année pour ce risque.

## LA SECTION D'INVESTISSEMENT

### LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Elles se composent des dépenses d'équipements, des travaux et du remboursement en capital de la dette.

Chapitre	DEPENSES D'INVESTISSEMENT EN €	2020	2021	2022	2023	2024
001	Solde d'exécution reporté	254 094,83	1 008 731,09	139 552,88	105 029,74	776 358,03
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	49 124,27	54 302,41	37 832,59	246 130,67	142 983,79
041	Opérations patrimoniales	7 300,00	5 000,00	16 607,83	42 723,00	23 400,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	29 372,57	5 194,45	144 394,66	2 040,68
16	Emprunts et dettes assimilées	346 453,38	347 613,99	498 234,88	225 959,86	470 830,54
20	Immobilisations incorporelles	33 224,38	11 222,18	74 512,00	35 084,51	86 936,78
204	Subvention d'équipement versée	0,00	0,00	63 200,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	244 456,28	429 731,04	666 595,26	1 136 491,35	716 948,51
23	Immobilisations en cours	931 395,81	647 921,20	610 871,74	594 684,26	1 146 477,84
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	900,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	307 098,09	0,00	11 307,31	0,00
454111	Immeuble en péril Route de Vire	0,00	0,00	3 131,33	31 560,06	0,00
	<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>1 866 048,95</b>	<b>2 840 992,57</b>	<b>2 115 732,96</b>	<b>2 574 265,42</b>	<b>3 365 976,17</b>
	<b>TOTAL Chapitres 20, 21 et 23</b>	<b>1 209 076,47</b>	<b>1 088 874,42</b>	<b>1 351 979,00</b>	<b>1 766 260,12</b>	<b>1 950 363,13</b>

### **Chapitre 040 Opérations d'ordre de transfert entre sections : 142 983,79 €**

Figurent les amortissements des subventions, une moins-value sur la cession du terrain Rue du Pont Cel (article 192), les travaux en régie (article 21311 pour 44 227,21 €, article 21312 pour 45 023,26 € et article 2138 pour 29 277,57 €.

### **Chapitre 041 Opérations patrimoniales : 23 400,00 €**

Il s'agit des entrées dans l'inventaire des œuvres qui sont régulièrement données à la commune.

### **Chapitre 10 Dotations, fonds et réserves : 2 040,68 €**

Il s'agit du remboursement d'un indu de FCTVA.

### **Chapitre 16 Emprunts et dettes assimilées : 470 830,54 €**

Figure dans ce compte le remboursement en capital des emprunts, et notamment les échéances des emprunts IVN de 2023.

Les principaux investissements réalisés en 2024, qui ont enrichis ou maintenus le patrimoine de la commune, pour un montant de 1 950 363,13 € sont :

### **Chapitre 20 « immobilisations incorporelles : 86 936,78 €**

Article 2031 « Frais d'étude » concernent le centre-ville, ce sont les frais de concours, les études géotechniques, relevé topo, diagnostics amiante... ainsi que les premières études pour la médiathèque.

### **Chapitre 21 « immobilisations corporelles » : 716 948,51 €**

Article 2111 « Terrains nus », pour une somme de 74 524,46 €, outre les frais d'acquisitions de terrains auprès des consorts Goudier, figure aussi le rachat du terrain du budget Lotissements Condé au budget annexe pour 65 608,33 €.

Quant aux autres articles de ce chapitre, ce sont des plantations, des travaux en régie, la rénovation du Pôle Charles Perrault (article 21312), le réagencement du niveau d'accueil de la mairie, des changements de huisseries à la mairie de Proussy, au logement de Lénault, pose de stores aux écoles de Saint-Germain du Crioult, l'installation des toilettes publiques au Quartier Saint-Martin et de toilettes sèches aux terrains de pétanque, des travaux de couverture au Pôle Victor Hugo, à l'Eglise de Saint-Germain du Crioult, sur le préau de la Chapelle Engerbold, les travaux des vestiaires de la Conterrie, la pose d'une pompe à chaleur au Pôle Victor Hugo, l'achat d'un godet trapèze, d'une bétonnière, d'une benne, achat de matériel, mobilier et équipements (lits pour écoles, tables et chaises pour les salles des fêtes, meubles de présentation pour la médiathèque, barrières de ville type Vauban...).

### **Chapitre 23 : « immobilisations en cours » : 1 146 477,84 €**

Article 2313 (730 787,28 €) : ce sont essentiellement les travaux du gymnase Gossart

Article 2315 (354 829,63 €) : il s'agit des programmes de voirie et d'éclairage public, et des honoraires du groupement de maîtrise d'œuvre du centre-ville.

Article 2316 (2 261,10 €) : restauration d'œuvres culturelles

Article 2318 (58 899,83 €) : Eclairage en leds du terrain de football au stade La Conterrie

## **LES RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Les recettes englobent les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement, les recettes dites patrimoniales (taxe d'aménagement), les emprunts et l'autofinancement dégagé.

Pour l'année 2024, les recettes d'investissement s'élèvent à 2 747 104,98 €.

Chapitre	RECETTES D'INVESTISSEMENT	2024
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	363 914,91
041	Opérations patrimoniales	23 400,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 786 765,33
13	Subventions d'investissement	506 800,85
16	Emprunts et dettes assimilées	11 550,28
23	Immobilisations en cours	0,00
27	Autres immobilisations financières	54 673,61
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>2 747 104,98</b>
<b>RESULTAT D'INVESTISSEMENT</b>		<b>-618 871,19</b>

### **Chapitre 040 Opérations d'ordre de transfert entre sections 363 914,91 €**

Article 192 pour 4 613 € : il s'agit des plus-values sur des cessions immobilières ou mobilières

Article 2111, 2138 et 2151 pour 35 054,35 € : ce sont des sorties d'inventaires constatées.

Le reste du chapitre concerne les écritures d'amortissement des immobilisations.

### **Chapitre 041 Opérations patrimoniales : 23 400 €**

Comme en dépenses, il s'agit des entrées dans l'inventaire des œuvres qui sont régulièrement données à la commune.

### **Chapitre 10 Dotations, fonds divers et réserves : 1 786 765,33 €**

► Le Fond de Compensation de la TVA (FCTVA) : 240 074,57 €

► La taxe d'aménagement : 17 870,33 €

► Une affectation d'excédent 2023 pour 1 528 820,43 €

### **Chapitre 13 Subventions d'investissement : 506 800,85 €**

Les subventions d'équipement :

**Etat :**

Pompe à chaleur du Pôle Victor Hugo = 13 195,20 €

Restauration clocher Saint Sauveur = 59 244,11 €

DETR voiries 2022/2023 = 93 855,22 € + 5 193,27 €

DETR rénovation Pôle Victor Hugo = 17 261,29 € + 7 241,95 €

Acompte fonds vert Eclairage = 91 200 €

Acompte Gymnase Gossart = 53 604 € + 12 568,57 €

Amende de police marquage = 9 190 €

**Département :**

Travaux Pontécoulant = 13 420,89 € + 38 022 €

Vitraux églises = 7 584 €

**Région :**

Acompte Gymnase Gossart = 78 668,31 €

**Europe :** solde subvention pour la création de la ludothèque = 6 552,04 €

### **Chapitre 16 Emprunts et dettes assimilées : 11 550,28 €**

Cautions reçues : 2 285 €

Autres dettes : part de l'emprunt IVN affecté au budget Production Electricité pour 9 265,28 €

### **Chapitre 27 Autres immobilisations financières : 54 673,61 €**

L'article 168751 retrace les écritures de remboursement d'avance du budget annexe Lotissements Condé

L'analyse du compte financier unique 2024 reflète une situation financière saine qui reste dépendante du contexte économique national et international.

## LES RESULTATS 2024 DES BUDGETS ANNEXES

### Budget Assainissement - Comparatif en annexe n°3 – Pages 16 à 21

<b>ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON-COLLECTIF</b>			
FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Dépenses	187 227,86	Dépenses	203 599,55
Recettes	253 862,63	Recettes	247 987,45
Résultat de l'exercice	66 634,77	Résultat de l'exercice	44 387,90
Résultat cumulé	655 550,10	Résultat cumulé	369 289,39
		Restes à réaliser	-688,56

Les dépenses d'investissement ont concerné l'étude de diagnostic des réseaux pluvial et assainissement (99 451.21 € H.T), des acomptes au maître d'œuvre pour la Rue Albert Camus, des diagnostics amiantes sur les canalisations 20 506.89 €. Un second acompte de subvention a été perçu de l'Agence de l'Eau pour 92 496 €

### Budget Centre Aquatique - Comparatif en annexe n°3 – Pages 22 à 27

<b>CENTRE AQUATIQUE</b>			
FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Dépenses	724 936,82	Dépenses	62 062,57
Recettes	761 038,26	Recettes	14 057,45
Résultat de l'exercice	36 101,44	Résultat de l'exercice	-48 005,12
Résultat cumulé	36 101,44	Résultat cumulé	-31 201,44
		Restes à réaliser	-4 900,00

Les principales dépenses d'investissement ont porté sur : le changement d'une baie, la réfection de la peinture des vestiaires, la réfection de joints de carrelage, l'achat de blocs serrure pour les casiers et l'achat d'une sono pour les cours.

Il est rappelé que le budget principal a abondé ce budget annexe à hauteur de 600 303.01 €.

### Budget Production Electricité - Comparatif en annexe n°3 – Pages 28 à 31

<b>PRODUCTION ELECTRICITE</b>			
FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Dépenses	7 001,59	Dépenses	19 878,39
Recettes	485,92	Recettes	6 627,00
Résultat de l'exercice	-6 515,67	Résultat de l'exercice	-13 251,39
Résultat cumulé	11 511,63	Résultat cumulé	47 645,61
		Restes à réaliser	0,00

Les dépenses de fonctionnement sont les amortissements de immobilisations, la CFE.

Les dépenses d'investissement pour 375 € concernant l'amortissement des subventions.

Comme expliqué lors du débat d'orientation budgétaire, le recette de la production de fin d'année sera versée en 2025.

### Budget Lotissement Le Perreux - Comparatif en annexe n°3 – Pages 32 à 34

LOTISSEMENT LE PERREUX			
FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Dépenses	0,00	Dépenses	0,00
Recettes	0,00	Recettes	0,00
Résultat de l'exercice	0,00	Résultat de l'exercice	0,00
Résultat cumulé	0,00	Résultat cumulé	0,00
		Restes à réaliser	0,00

### Budget Lotissement Route des Isles - Comparatif en annexe n°3 – Pages 35 à 38

LOTISSEMENT ROUTE DES ISLES			
FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Dépenses	1,06	Dépenses	0,00
Recettes	0,00	Recettes	0,00
Résultat de l'exercice	-1,06	Résultat de l'exercice	0,00
Résultat cumulé	0,00	Résultat cumulé	0,00
		Restes à réaliser	0,00

A la demande de la DGFIP, l'excédent 2023 de 1.06 €a été reversé au budget principal.

### Budget Lotissements Condé - Comparatif en annexe n°3 – Pages 39 à 41

LOTISSEMENTS CONDE			
FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Dépenses	54 673,61	Dépenses	54 673,61
Recettes	54 673,61	Recettes	54 673,61
Résultat de l'exercice	0,00	Résultat de l'exercice	0,00
Résultat cumulé	0,00	Résultat cumulé	0,00
		Restes à réaliser	0,00

Ce budget 2024 est le dernier car il a été décidé de la clôturer, les parcelles de terrains ont fait l'objet d'un rachat par le budget principal.